

# AU FIL DE LA SEMAINE

## En bref

### Bio

#### — Champagne Céréales, nouricia et EMC2 lancent une filière bio

Les coopératives Champagne Céréales, nouricia et EMC2 ont annoncé, le 20 avril, la création d'une société pour la valorisation des productions biologiques. Elles disent répondre ainsi aux demandes de leurs adhérents en leur apportant une solution de collecte, de logistique et de commercialisation. Pour la moisson 2011, le centre de Dierrey-Saint-Julien de la coopérative nouricia, dans l'Aube, en cours de mise en conformité, devrait être prêt à collecter les productions bio des adhérents. Pour les moissons suivantes, d'autres sites sur le territoire des trois coopératives seront convertis au bio. Cette mutualisation de moyens permettra aussi d'accompagner les adhérents des trois coopératives « qui souhaitent convertir tout ou partie de leurs productions à l'agriculture biologique ou qui se voient vivement incités à le faire sur certains territoires, comme par exemple autour des captages d'eau potable prioritaires », souligne les trois coopératives.

### Eau

#### — Les rapports de la France à la Commission sur un même site web

Le gouvernement a mis en ligne un nouveau site Internet - [www.rapportage.eaufrance.fr](http://www.rapportage.eaufrance.fr) - qui met à disposition les rapports de la France sur la mise en oeuvre des directives européennes concernant l'eau. Les Etats membres de l'UE sont tenus légalement de rendre compte à la Commission européenne de la mise en oeuvre des directives, sous la forme de rapports réguliers. Il s'agit du « rapportage », la Commission contrôlant ainsi la bonne application nationale des textes européens. La directive cadre sur l'eau vise, d'ici à 2015, le bon état général des eaux souterraines et superficielles, y compris les eaux estuariennes et côtières. Plusieurs rapports ont déjà été élaborés par la France depuis 2003 et le prochain portera sur le bilan à mi-parcours des programmes de mesures, en 2012.

**CAPDÉA** Contractualisation pour la vente de granulés auprès des éleveurs, lancement d'une filière luzerne bio ouverte à tout producteur du département : à ces deux nouveautés capdéa apporte un signe de sérénité aux producteurs en ayant pour objectif de rémunération de la luzerne, 70 euros/ T de MS pour 2010.

## Cap sur un horizon plus vert

Deux nouvelles démarches : l'une auprès des éleveurs soumis aux fluctuations de prix de leur aliment du bétail de moins en moins gérables ; l'autre auprès des agriculteurs souhaitant s'engager dans la production bio. Capdéa débute cette nouvelle campagne avec deux nouveautés, le bio et la contractualisation auprès de tout éleveur. Cependant, pas de souci pour la coopérative, sa quête incessante de diversification et de nouvelles valorisations fait partie de sa culture d'entreprise.

#### Lancement d'une filière bio

« Les savoir-faire que nous avons acquis au travers de nos précédentes diversifications, la séparation et la garantie de la traçabilité des lots, sont déjà des approches que nous maîtrisons, donc l'agrément bio que nous venons d'acquies n'a pas été un problème : nous sommes certifiés Ecocert sur nos trois sites (Aulnay, Assencières et Marigny) et nos stockages. Nous allons déjà travailler la production bio sur Aulnay et Marigny, car nous avons principalement des adhérents producteurs bio dans ces secteurs, représentant pour l'heure une centaine d'hectares. » Pour Didier Maudoux et François-Xavier Moons, respectivement président et directeur général de Capdéa, la



Didier Maudoux : « Il reste à obtenir un accompagnement mais nous aurons un dispositif de soutien pour cette production indispensable à de nombreux équilibres »

nouvelle filière bio lancée cette année par Capdéa constitue une triple réponse : sociétale, de choix ou à une nécessité pour les producteurs (des périmètres - ex : protection de captage) et à un marché en croissance dont la valorisation est supérieure de 40 à 70 euros la tonne par rapport à la luzerne conventionnelle. D'autant plus qu'avec ses atouts agronomiques, la luzerne est incontournable pour la conversion bio en grandes cultures et elle tient une place essentielle dans ces systèmes de production. C'est pourquoi, quelque

soit le producteur, adhérent ou non, précise Didier Maudoux : « tout producteur bio peut venir faire traiter sa production bio par notre coopérative. Nous avons déjà mis en place un dispositif qui offre des conditions très favorables pour la prise de capital social : celui-ci s'appuie entre autres sur un étalement et une surprime de compensation. Quant à la rémunération des apports : maintien des cours et débouchés sont au rendez-vous. C'est pourquoi nous offrons une rémunération attractive, qui répercute une grande partie de la plus value ».

#### Une solution pour sécuriser les achats des éleveurs

Autre approche, déjà en place, mais dont capdéa pense qu'elle est mal connue des éleveurs : la possibilité de contractualiser les achats de granulés, en fixant dès le départ les conditions de prix, de volume et un calendrier (voir notre encadré). Didier Maudoux explique : « Les grandes cultures sont soumises à de fortes fluctuations, qui incitent tout céréalier à utiliser des outils pour à la fois tirer parti de celles-ci tout en se garantissant ou en sécurisant son résultat. Il est indispensable que les éleveurs adoptent cette approche face aux marchés de leurs aliments du bétail, qui n'échappent pas à cette volatilité des cours. Il faut qu'ils sachent que nous avons mis en place un dispositif de contractualisation qui peut être une

solution pour sécuriser leur approvisionnement tant en matière de prix, que de date de livraison et de volume. Bien sûr nous privilégions légitimement nos adhérents, mais la contractualisation avec la possibilité soit d'enlèvement soit de livraison et le calendrier que fixe l'éleveur, offre une souplesse qui s'additionne, contrairement à d'autres zones d'élevage, à l'avantage de notre proximité. »

#### Le lobbying apporte une prise de conscience

Quant à cette campagne et à l'avenir de la production, pour l'heure souligne Didier Maudoux : « notre premier challenge c'est d'assurer, comme nous nous le sommes fixés, une rémunération correcte de 70 euros la tonne de MS pour la luzerne pour 2010. » François-Xavier Moons, précise : « en matière de production et concernant le diviseur de nos charges, nous partons sur des bases favorables avec des surfaces en augmentation : en luzerne, nous nous situons à 6 800 ha, soit une légère augmentation, en oeillette nous avons 150 ha de plus, en betterave nos adhérents appliquent l'augmentation des surfaces proposée par Cristal Union de 5% en moyenne. Et nous débutons cette campagne avec un bon potentiel de production. » Un contexte qui s'accompagne aussi de signes d'évolutions positives en matière de soutien à la luzerne, suscitant l'optimisme de Didier Maudoux : « le lobbying qui a été réalisé et qui se poursuit pour mettre en valeur les multiples intérêts agronomiques de la luzerne et surtout la nécessité de l'accompagner d'une filière industrielle pour la transformer et assurer sa pérennité, tout en démontrant tous les efforts déployés par celle-ci pour réduire son impact et ses consommations en énergie, est payant. La prise de conscience a fait son chemin chez les décideurs et au plan européen. Maintenant il reste à obtenir un accompagnement qui ne sera sans doute pas le même que celui que l'on a connaît, mais nous aurons un dispositif de soutien qui maintiendra cette production, dont tout le monde est convaincu qu'elle est indispensable à de nombreux équilibres ».

F. NOEL

### Zoom sur

#### Vente de granulés contractualisée avec les éleveurs

Le dispositif mis en place par Capdéa présente deux formes : l'une pour ses adhérents éleveurs et l'autre pour tous les éleveurs :

■ **Pour les adhérents** : la rétrocession pendant la campagne de production s'accompagne d'un prix préférentiel et fixé par le Conseil d'administration en mars de chaque année pour la campagne précédente (luzerne, pulpe, mailuz)

■ **Pour les éleveurs du département** : les luzerne/pulpe sont proposées toute l'année au prix du mercurial (voir nos pages cours et marchés) paiement à l'enlèvement  
Possibilité de prix dégressif suivant les quantités  
Possibilité de contractualiser avec la coopérative pour fixer le prix, la quantité et la date d'expédition (prix garanti sur la période, sur une quantité, selon mercurial/cotation)  
Possibilité de livraison à la ferme par camion complet  
Produits concernés : luzerne granulés, luzerne balles, mailuz, maïs plante entière, pulpes de betteraves granulés.